



## CODE DE VIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE FRANÇOIS-WILLIAMS 2025-2026

ENTENTE entre \_\_\_\_\_  
(Nom de l'élève)

et l'équipe de l'école secondaire François-Williams

Principes généraux qui gouvernent notre mode de vie :

Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

### 1. RÔLE DE L'ÉLÈVE

Je suis responsable de ma réussite.

Je dois faire tous les efforts nécessaires afin d'y arriver.

Je dois, entre autres choses, participer activement et de façon positive aux cours :

- ✓ Être présent et ponctuel;
- ✓ Avoir en ma possession mon matériel;
- ✓ Respecter les consignes;
- ✓ Travailler activement;
- ✓ Faire mes devoirs;
- ✓ Remettre mes travaux à temps,
- ✓ Me présenter aux récupérations si nécessaire.

Puisque l'élève doit adopter un comportement empreint de civisme, il doit en tout temps :

- 1.1 Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
- 1.2 Agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
- 1.3 Adopter un comportement sans acte d'intimidation ni de violence;
- 1.4 Vouvoyer le personnel de l'école;
- 1.5 Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école; Respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux. Enregistrer, photographier ou filmer quelqu'un à son insu ou sans son consentement est interdit. L'école se réserve le droit d'effacer tout enregistrement et photo non autorisés et de confisquer l'appareil;



- 1.6 Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéances applicables;
- 1.7 Prendre soin du matériel scolaire ainsi que les infrastructures et les équipements de l'école;
- 1.8 Respecter le code vestimentaire de l'école.

## 2. RÔLE DES INTERVENANTS

L'équipe-école s'engage à accompagner chaque élève vers sa réussite scolaire en lui offrant un enseignement de qualité et des services d'encadrement et d'aide au besoin.

Je comprends et j'accepte que tout intervenant de l'école puisse agir, partout et en tout temps, lorsqu'il juge qu'une situation inappropriée nécessite une intervention.

## 3. AGENDA ET CLIC PARENT

L'agenda est un outil de travail et d'encadrement. La communication avec les parents, les différents intervenants de l'école et moi-même se fera principalement par le portail CLIC PARENT.

J'ai donc l'obligation de garder mon agenda propre, fonctionnel et de l'avoir en ma possession durant les heures de classes jusqu'à la fin de l'année scolaire, et ce, sans en enlever une seule page.

La direction de l'école se réserve le droit de demander un remplacement de l'agenda en cas de bris ou de perte.

## 4. RETARDS ET OUBLI DE MATÉRIEL

Tout retard est consigné dans mon dossier sur Mozaïk. Si mon retard est non-motivé, les interventions suivantes s'appliqueront : rencontres avec intervenants et reprises de temps. Si j'ai un retard non motivé, je devrai reprendre ce temps perdu lors d'un midi, d'une période à l'aide aux devoirs en fin de journée ou lors d'une journée pédagogique. Par ailleurs, un oubli de matériel sera considéré comme un retard non motivé.

De plus, si mon retard est non motivé, je serai dirigé au Refuge pour la période afin de ne pas déranger la classe.

## 5. AFFICHAGES

Toutes les formes d'affichage doivent être, au préalable, autorisées et signées par la direction. Toute affiche autorisée doit être fixée sur les tableaux d'affichage prévus à cet effet par la technicienne en loisir.

## 6. APPAREILS ÉLECTRONIQUES

### **Interdiction des téléphones cellulaires et autres appareils électroniques personnels**

L'utilisation des appareils mobiles personnels (cellulaire, tablette, iPod, montre intelligente, écouteurs, ou tout autre appareil mobile personnel) est interdite aux élèves sur les terrains, dans les aires communes et dans les corridors, en tout temps, incluant à l'extérieur des heures de classe (ex. pause, midi, avant et après le début des cours). Ils devront être rangés dans le casier dès l'arrivée à l'école, sans y avoir accès, et ce jusqu'au départ de l'établissement scolaire et de son terrain.



Un appareil électronique de l'école sera mis à disposition de l'élève pour répondre aux besoins pédagogiques de l'enseignant.

#### **Les sanctions du non-respect sur la règle d'utilisation du cellulaire**

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction pourra demander au parent de venir chercher lui-même l'appareil à l'école. Une autre sanction pourrait être imposée à l'élève selon la problématique observée (ex : retenue, entente avec les parents d'interdiction complète de se présenter à l'école en possession d'un appareil, contrat d'engagement, etc.).

En cas de refus de collaborer, le code de vie sera appliqué.

#### **7. TENUE VESTIMENTAIRE**

**Si je suis vêtu de façon jugée indécente ou inappropriée je devrai me changer ou serai retourné à la maison par un intervenant ou la direction pour me changer et revenir à l'école.**

En tout temps dans l'école, je dois être vêtu de façon à respecter le code vestimentaire suivant :

- ❖ La jupe et le bermuda doivent couvrir le 2/3 de la cuisse;
- ❖ Le haut doit couvrir la peau du ventre et du dos et inclure au minimum des bretelles;
- ❖ Tout type de sous-vêtement doit être couvert (*boxeur, caleçon, soutien-gorge, etc.*);
- ❖ Tout vêtement transparent est refusé;
- ❖ Les trous à partir du genou jusqu'aux pieds sont tolérés;
- ❖ Tout symbole sexiste, raciste, violent ou ne correspondant pas aux valeurs de l'école est refusé;
- ❖ Les manteaux d'hiver, de pluie, ainsi que les sacs d'école et les sacs à main sont refusés en classe (*sauf le sac à dos contenant le portable de la mesure*);
- ❖ La casquette, le capuchon et tout autre couvre-chef ne sont pas acceptés à l'intérieur de l'école;
- ❖ En éducation physique, la tenue vestimentaire doit être appropriée à l'activité pratiquée (T-shirt, jogging, short et souliers de course); la camisole et le short en jeans sont interdits.

#### **8. CIRCULATION DES ÉLÈVES DANS L'ÉCOLE**

Je dois circuler calmement et en marchant dans l'école. Durant les heures de classes, je peux circuler avec la permission signée dans mon agenda, avec la carte de déplacement et en me déplaçant avec ceux-ci. Il est de la responsabilité de l'élève d'aller à la salle de toilettes pendant les pauses.

Lors de la récupération, l'élève doit se présenter avant 12h50 à son local avec son matériel.

#### **9. CAFÉTERIA ET NOURRITURE DANS L'ÉCOLE**

Durant les périodes de classe, seule la bouteille d'eau est permise.

La cafétéria, les bancs à l'aire centrale et près du gymnase ainsi que les locaux supervisés par un adulte sur l'heure du dîner et aux pauses sont les seuls endroits où il est permis de boire et de manger dans l'école. Il est important que chacun puisse prendre ses repas dans un endroit agréable et salubre. À la fin du repas, je laisse les lieux propres et remets le matériel utilisé (plateau, assiette, etc.) aux endroits appropriés.



*L'école secondaire François-Williams est assujettie à la Politique alimentaire du Centre de services scolaire des Patriotes.*

## **10. CASIERS**

Un casier est attribué et un cadenas est prêté par l'école.

Je dois garder le même casier durant toute l'année scolaire à moins d'une entente avec la direction.

Je garde mon casier propre, **verrouillé** et ordonné.

Je suis responsable du matériel qui m'est confié. Si mon action entraîne le bris du matériel, des frais pourraient être à la charge de mon parent.

Il est défendu d'entreposer des objets dont la possession est interdite par la loi et les règles de conduite de l'école (objets volés ou jugés dangereux, alcool, drogue, etc.). L'école se réserve le droit d'ouvrir un casier si la situation l'exige.

## **11. LOI ANTI-TABAC**

Je dois respecter la loi anti-tabac et de vapotage (voir encadré – page 20).

Si une vapoteuse est visible à l'intérieur de l'école ou sur son terrain, elle sera confisquée.

Si je vapote sur le terrain de l'école ou à l'intérieur de celle-ci, la vapoteuse sera confisquée et remise à mes parents quand ils viendront la chercher.

De plus, si une personne est prise à vapoter ou fumer sur le terrain de l'école par un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, elle recevra une amende (voir encadré – page 20).

## **12. ALCOOL, DROGUE ET BOISSONS ÉNERGISANTES**

La vente, la possession ou la consommation de drogue, d'alcool, des boissons énergisantes ou de toute autre substance toxique ou dangereuse est interdite à l'école, sur le terrain de l'école, dans le transport scolaire et lors des sorties scolaires.

Si je commets les actes ci-dessus mentionnés, les intervenants de l'école appliqueront le protocole sur la toxicomanie.

## **13. ARMES**

Il est strictement interdit d'avoir en sa possession, de transporter, d'exhiber ou d'utiliser toute arme, tout objet assimilable à une arme et, de façon générale, tout objet conçu ou utilisé pour menacer ou blesser une personne. Dans un tel cas, l'arme ou l'objet sera confisqué, le service de police en fera la saisie et les parents en seront informés. L'élève sera suspendu et passible d'un renvoi de l'école.

## **14. OBJETS VOLÉS OU JUGÉS DANGEREUX**

La vente ou la possession d'objets volés ou jugés dangereux est interdite et sera sanctionnée.

## **15. CONSÉQUENCES À UN COMPORTEMENT INADÉQUAT**

Des conséquences comportant une gradation en fonction des actes commis pourraient inclure une sortie de classe, une reprise de temps, un geste réparateur, un travail communautaire ou un autre intervention jugée éducative.



## 16. LE LOCAL DE RETRAIT (Refuge)

Le local de retrait est utilisé pour me permettre de réfléchir sur mes actions inappropriées qui nuisent au bon fonctionnement de la classe ou de l'école.

Je respecte en tout temps les règles du local ainsi que son intervenant(e).

Mes parents seront informés par courriel si je suis dirigé vers ce local.

Au local:

- ✓ Je m'assois à la place qui m'est assignée et y demeure jusqu'à ce que je sois autorisé à quitter;
- ✓ J'utilise le délai qui m'est offert pour me calmer;
- ✓ J'effectue le travail demandé (réflexion, travail scolaire, etc.);
- ✓ J'adopte une attitude respectueuse envers l'adulte et les autres élèves.

*En cas de non-respect des règles, je pourrais être retourné à la maison.*

## 17. SUSPENSION

Lors d'une suspension interne:

- ✓ Je perds mon droit d'assister aux cours pour un délai déterminé par la direction;
- ✓ Mes pauses et mon temps de diner seront décalés de ceux de mes camarades;
- ✓ Je dois faire mes travaux scolaires.

Lors d'une suspension externe :

- ✓ Je perds mon droit de fréquenter l'école temporairement. Je peux réintégrer l'école après une entente entre mes parents, la direction et moi.
- ✓ Il m'est interdit, sous peine de sanction, de venir flâner dans l'école, sur le terrain de l'école ou dans les environs de celle-ci;
- ✓ Il m'est interdit de participer aux activités organisées par l'école;
- ✓ La suspension n'est pas un congé : je dois faire mes travaux scolaires selon la matière manquée.

## 18. LE RESPECT

Définition du respect : Considération portée à l'égard d'une personne ou d'un environnement

	Comportements attendus	En agissant ainsi j'apprends à :
Respect envers soi-même	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je m'assure d'adopter une hygiène de vie saine (manger, dormir et me laver adéquatement);</li><li>• Je m'habille selon la météo et le code vestimentaire de l'école;</li><li>• Je me déplace en marchant;</li><li>• J'apporte le matériel nécessaire;</li><li>• Je me présente à l'école dans un état propice aux apprentissages;</li><li>• J'utilise les moyens disponibles lorsque j'en ai besoin (récupérations, services scolaires, etc.).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer ma sécurité et mon bien-être;</li><li>• Favoriser le développement de mes compétences et de mes apprentissages;</li><li>• Développer mon autonomie.</li></ul>



<b>Respect envers les autres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je m'exprime d'un ton doux;</li><li>• J'utilise un langage poli et courtois;</li><li>• J'écoute avec attention la personne qui parle;</li><li>• J'attends mon tour de parole;</li><li>• Je fais preuve de tolérance envers les autres;</li><li>• J'adopte des gestes sécuritaires;</li><li>• Je règle mes conflits en communiquant de manière pacifique et en gardant mes mains et mes pieds pour moi.</li><li>• Je demande l'aide à l'adulte au besoin;</li><li>• Je suis ponctuel;</li><li>• Je fais le travail demandé et le remets dans les délais prévus;</li><li>• Je collabore avec les adultes de l'école;</li><li>• Je pose des gestes qui permettent à tous de se sentir bien et de réussir.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des relations interpersonnelles harmonieuses;</li><li>• Tenir compte des différences;</li><li>• Développer mon empathie;</li><li>• Prévenir les situations dangereuses ou à risque;</li><li>• Entretenir un climat harmonieux et paisible;</li><li>• Gérer mon temps;</li><li>• Vivre en société.</li></ul>
<b>Respect envers l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• J'utilise le matériel de manière sécuritaire;</li><li>• Je prends soin du matériel;</li><li>• Je jette les déchets dans les endroits appropriés;</li><li>• Je m'assure de laisser mon espace personnel propre.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer mon sens des responsabilités;</li><li>• Entretenir un environnement sécuritaire et accueillant.</li></ul>

Nous avons pris connaissance des règles de conduite et de sécurité de l'école et nous nous engageons à ce que notre enfant respecte toutes ces exigences scolaires.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent ou du tuteur

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

*Les règles de conduite et de sécurité de l'école secondaire François-Williams ont été adoptées par le Conseil d'établissement. Elles peuvent être modifiées ou instaurées en cours d'année par la direction en accord avec le Conseil d'établissement.*